

Étaient présents : Jean-Paul BARITAUT, Myriam BELLOC, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Yvon MARTIN, Denis VIMENEY

Étaient excusés : Alice AMELIN, Sandra BOUSQUET, Patrick TAUZIN

Secrétaire de Séance : Jean CORBANÈSE

ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 05 février 2019.

ADOPTION COMPTES DE GESTION – EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

Le Maire rappelle au Conseil que les comptes de gestion sont réalisés et transmis par le trésor public et qu'ils retracent l'ensemble des opérations budgétaires effectuées dans l'année, en particulier les mandats de paiements et les titres de recettes qui ont été pris en charge. Les trois comptes de gestion présentés par la trésorière n'appelant aucune modification ou aucun commentaire, ils sont donc adoptés à l'unanimité par le Conseil. Avant de passer au point suivant, le Maire tient à informer le Conseil que dans le cadre de sa réflexion sur la transformation de l'action publique, le gouvernement travaille actuellement sur une réforme d'ampleur de la comptabilité nationale et du rôle du comptable public. Il envisage notamment de revenir sur le principe fondateur de la séparation de l'ordonnateur et du comptable et donc de remettre en cause le contrôle a priori des dépenses. Si tel était le cas, le comptable ne serait plus responsable de la légalité des dépenses publiques sur ses fonds propres et toute la responsabilité de l'engagement et du recouvrement des dépenses et des recettes reposerait sur l'ordonnateur et donc l'autorité territoriale. Le gouvernement souhaiterait qu'à terme les collectivités financent elles-mêmes un contrôle comptable de leurs dépenses et ce, a posteriori, par des cabinets d'audit privés sur le modèle du fonctionnement des entreprises. Le Maire appelle donc à être particulièrement vigilant quant aux mesures qui seront envisagées concernant la comptabilité publique car cela pourrait avoir des conséquences majeures pour le fonctionnement des communes.

ADOPTION COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE BUDGÉTAIRE 2018

Commune	Fonctionnement	Investissement
<i>Dépenses</i>	979 352.00 €	148 270.88 €
<i>Recettes</i>	1 101 620.60 €	68 259.78 €
<i>Résultat</i>	122 268.60 €	-80 011.10 €
<i>Report</i>	66 479.79 €	-41 588.60 €
<i>Résultat cumulé</i>	188 748.39 €	-121 599.70€
Assainissement	Fonctionnement	Investissement
<i>Dépenses</i>	70 840.43 €	31 891.04 €
<i>Recettes</i>	80 855.61 €	56 872.38 €
<i>Résultat</i>	10 015.18 €	24 981.34 €
<i>Report</i>	1 089.64€	162 452.39 €
<i>Résultat cumulé</i>	11 104.82 €	187 433.73 €
Chaufferie bois	Fonctionnement	Investissement
<i>Dépenses</i>	81 437.79 €	247 819.60 €
<i>Recettes</i>	90 521.97 €	296 645.06 €
<i>Résultat</i>	9 084.18 €	48 825.46 €
<i>Report</i>	-3 739.03 €	-42 830.35 €
<i>Résultat cumulé</i>	5 345.15 €	5 995.11 €

Le Maire rappelle que le vote des comptes administratifs qu'il présente devant le Conseil ne peut se faire en sa présence et il propose donc d'élire un Président de séance afin qu'il puisse sortir de la salle comme la loi l'y oblige. A l'unanimité c'est l'adjointe au Maire, Madame Gaëlle DELPRAT, qui est élue pour présider la séance momentanément dès le Maire sortira de la salle. Toutefois, le Code général des collectivités territoriales lui permet d'être présent pendant la présentation et il peut donc faire état des comptes administratifs du budget principal pour l'exercice 2018 et des deux budgets annexes, celui de l'assainissement collectif et de la chaufferie bois.

Concernant la clôture du budget principal, la section de fonctionnement affiche un résultat positif après report de 188 748,39€ et la section investissement un déficit de 121 599,70€. En considérant que le besoin de financement est donc de 121 599,70€, le solde après affectation du budget général de la commune s'élève à 67 148,69€. La capacité d'autofinancement retrouve donc cette année un niveau plus satisfaisant et le Maire explique que cela est dû à un effort considérable de maîtrise des dépenses mais également à un allègement du poids de la dette. En effet, depuis le début du mandat, les différents budgets ont dû absorber de manière concomitante une charge d'emprunts considérable due aux investissements réalisés lors du précédent mandat (école, station d'épuration, chaufferie bois) et une baisse sans précédent des dotations d'État à hauteur de 60 000 euros par an. Le Maire souligne l'importance de maintenir à présent cette trajectoire de redressement progressif des capacités de financement de la commune. En effet, pour la première fois depuis le début de ce mandat, en 2019 la charge de la dette sera de nouveau à un niveau équivalent à celui de 2013. Si, lors des prochains budgets, l'exigence de rigueur portée depuis le début du mandat est maintenue, la capacité de désendettement de la commune va s'améliorer de manière significative. Cela permet désormais d'envisager de nouveau des emprunts pour la réalisation d'équipements structurants lors du prochain mandat tout en retrouvant une capacité à investir dans l'entretien courant et en particulier la voirie. En effet, la rigueur mise en place depuis le début du mandat ne s'est jamais faite au détriment des services rendus, ni au détriment du patrimoine qui a continué à être entretenu notamment par le biais des travaux en régie, néanmoins ce redressement de la situation financière s'est traduit par une perte nette de notre capacité à réaliser davantage d'entretien courant de nos routes. Ce sont les choix politiques forts menés par ce mandat qui ont permis à la commune de traverser une réelle tempête budgétaire et d'envisager à nouveau des possibilités d'investissements et des projets d'avenir. Le Maire détaille ensuite les caractéristiques des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2018 et souligne le travail structurel réalisé pour consolider les budgets. L'analyse de la section investissement reflète l'ampleur du poids de la dette puisque le remboursement des emprunts a mobilisé 71% des dépenses réelles de la section. Néanmoins, dès l'année prochaine, et en s'appuyant sur une maîtrise des dépenses constante, la commune devrait voir cette tendance baisser progressivement.

En ce qui concerne les budgets annexes, que ce soit pour la section fonctionnement ou pour la section investissement, les résultats à la clôture présentent un solde positif. Le budget assainissement a par ailleurs bénéficié d'un double versement de la prime épuratoire, celle de 2017 qui avait été retardée par erreur et celle de 2018. Quant au budget chaufferie, le résultat est dû à un profond travail structurel suite à l'étude de la SCET qui a permis de valoriser le coût réel du service tout en baissant le niveau d'emprunt.

Après avoir interrogé le Conseil pour savoir si ses membres souhaitaient davantage de précisions ou d'explications le Maire sort de la salle. Gaëlle DELPRAT préside alors la séance afin de procéder au vote des comptes administratifs qui viennent d'être présentés. A l'unanimité, et en l'absence du Maire, le Conseil adopte donc le compte administratif du budget général pour l'exercice 2018 puis celui relatif au budget annexe assainissement et enfin celui de la chaufferie bois.

TARIFS DE LOCATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire rappelle que les tarifs de location du restaurant scolaire n'ont pas augmenté depuis juillet 2010 et que cet équipement communal est normalement réservé uniquement aux habitants et habitantes de Saint-Pierre d'Aurillac. Or, depuis plusieurs mois, les services à la mairie ont noté une augmentation des demandes provenant de personnes hors commune. Par ailleurs, les recettes directement liées à la location du restaurant scolaire sont en forte baisse ces dernières années (-30% en 2017 et -27% en 2018). Le Bureau Municipal a donc étudié le 30 janvier dernier la possibilité d'ouvrir les locations aux personnes

extérieures à la commune. Il est proposé en conséquence, et compte tenu des tarifs de location pratiqués aux alentours, de fixer des tarifs spécifiques pour les personnes ne résidant pas sur la commune et d'associer systématiquement chaque location de salle à la signature d'une charte de fonctionnement.

Proposition de tarifs :

- Aux associations de Saint-Pierre d'Aurillac pour leurs activités : location 60 € / caution 240 € (tarifs inchangés)
- Aux associations hors commune pour leurs activités : location 100 euros / caution 240 euros
- Aux particuliers de la commune pour des fêtes à caractère familial : location 100 € / caution 240 € (tarifs inchangés)
- Aux particuliers extérieurs à la commune pour des fêtes à caractère familial : location 300 € / caution 500 €

Par ailleurs, le Maire souligne que la charte d'utilisation stipule désormais que la caution pourra être retenue, non seulement pour des dégradations de matériel, mais également pour des problèmes de comportements et de non-respect des consignes relatives aux nuisances sonores. A ce propos, les agents de la commune seront chargés de lire l'ensemble de ces consignes avec les signataires de la charte au moment de la réservation et du dépôt du chèque de caution. A l'unanimité les nouveaux tarifs de location du restaurant scolaire sont adoptés tel que fixés ci-dessus.

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA CdC POUR UN VERSEMENT AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le Maire rappelle que suite à la forte croissance démographique de la population en Gironde, le SDIS et le Département ont fait le constat de difficultés de financement liées à l'augmentation des besoins d'interventions. Suite à la négociation menée, notamment pour valider la participation de la Métropole, le principe d'une contribution volontaire a été validé selon la répartition suivante :

- Bordeaux Métropole : 1.5 millions d'euros de participation au fonctionnement et 2 millions d'euros de subventions d'investissement
- Communautés de communes et d'agglomération : 1.2 millions d'euros de participation au fonctionnement et 50% des travaux de construction des casernements
- Département de la Gironde : 0.9 millions d'euros de participation au fonctionnement et 2 millions d'euros en investissement

La contribution de chaque intercommunalité a été calculée au prorata de sa population DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) 2018. Pour la CdC du Réolais en Sud-Gironde, cela représente une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 24 189.16€. Il a été décidé que les communes prendraient directement à leur charge une partie de cette subvention en votant individuellement une participation exceptionnelle au profit de la CdC d'un montant d'un euro par habitant. Selon la population légalisée au 1^{er} janvier 2019 cela représente donc 1357€ pour la commune de Saint-pierre d'Aurillac. Le Maire rappelle que ce versement est unique et ne sera effectué que cette année. Enfin, suite aux questions de plusieurs conseillers et considérant une crainte quant au versement effectif de la Métropole, le Conseil réaffirme son attachement à la négociation politique majeure qui a eu lieu et au principe de répartition qui permet une participation équitable de tous les territoires. A l'unanimité, le Conseil approuve donc le versement de cette subvention exceptionnelle en la conditionnant cependant au respect strict de la répartition financière telle que décrite ci-dessus entre Bordeaux Métropole, les Communautés de communes et le Département de la Gironde.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h.